



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Garde d'enfants - personnel en charge de la crise sanitaire

Question écrite n° 28036

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les modalités de garde prévues pour les personnels en charge de la crise sanitaire. En effet, suite à la fermeture des crèches et des établissements scolaires depuis le lundi 16 mars 2020, les parents sont contraints de garder leurs enfants. Néanmoins certaines professions en sont empêchées, notamment les personnels de santé. Dans son allocution le 12 mars 2020 le Président de la République a déclaré qu'un service de garde serait mis en place région par région pour que les personnels « indispensables à la gestion de la crise sanitaire » puissent « faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail ». Elle lui demande donc, pour permettre au personnel concerné de s'organiser correctement dans le climat le plus apaisé possible, que des précisions leur soient données rapidement sur les services de garde qui devraient être mis en place.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28036

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2592

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)